

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS public est donné que le comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du conseil, au 1555, rue de l'École à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, le 4 février 2026 à 18 h 30, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

1. Dossier 2025-106 – Lot 2 598 424 – 2015, rue Liliane Ouest (Retrait et déplacement du bâtiment).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, **par écrit**, son opposition motivée à la greffière, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Carignan
a/s M^e Ève Poulin, greffière
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Par courriel : greffe@carignan.quebec

Donné à Carignan, ce 19 janvier 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan, l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville et l'avoir fait afficher devant l'immeuble mentionné ci-dessous le 19 janvier 2026 :

1. 2015, rue Liliane Ouest.

Donné à Carignan, ce 19 janvier 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière